

8 1. Feb. 77 1 5

p.B.15.21.Port.1. - CA/au

Bern, den 27. Januar 1977

Visite à Berne de M. Medeiros Ferreira  
Ministre des affaires étrangères du Portugal  
(13-14 janvier 1977)

---

Discussion du 14 janvier entre  
les deux délégations sur les affaires bilatérales

Présidence de M. l'Ambassadeur Weitnauer, Secrétaire général

Délégation suisse:

M. l'Ambassadeur Weitnauer,	Secrétaire général du DPF
M. l'Ambassadeur Jolles,	Directeur de la Division du Commerce du DFEP
M. l'Ambassadeur Bucher,	Lisbonne
M. le Ministre Sommaruga,	Division du Commerce
M. le Ministre Zwahlen,	Chef du service économique et financier
M. Ernst Andres,	Chef du Service Information et Presse, DPF
M. Claudio Caratsch,	Suppléant du Chef de la Division politique I, DPF

Délégation portugaise:

M. l'Ambassadeur Pequito,	Directeur des affaires économiques MAE
M. l'Ambassadeur M. Cruz,	Directeur des affaires politiques MAE
M. Paz Ferreira,	Chef de Cabinet du Ministre des affaires étrangères
M. Lameiros,	Secrétaire du Ministres des affaires étrangères

Début des entretiens: 9.45h

Le Président relève la multiplicité des relations entre les deux pays et l'intention de resserrer les liens existants. Il rappelle que la réunion de la commission mixte, en septembre 1976, a donné lieu à d'utiles échanges de vues dans les domaines commercial et celui des intérêts suisses dont s'occupe le DPF. Il serait utile de les poursuivre à l'occasion de la présente visite.

M. Sommaruga en tant que Président de la Commission mixte rappelle que cette institution doit servir à l'approfondissement des relations économiques bilatérales en sensibilisant les milieux économiques à l'intérêt des échanges. Si l'on est conscient en Suisse des raisons économiques et politiques qui justifient une aide pour restaurer le système économique portugais, il faut aussi créer une confiance pour relancer l'intérêt des investisseurs suisses pour le Portugal.

Sur le plan commercial, caractérisé par la situation de la balance commerciale portugaise, les mesures prises à Lisbonne affectent les importations de Suisse et en particulier des courants d'échange traditionnels. La Suisse espère une solution définitive raisonnable pour le traitement de certains produits spéciaux (fromage-chocolat) au regard de la surtaxe et du dépôt à l'importation, de même que dans l'application du système des licences et contingents.

Les mesures restrictives à l'importation ne devraient-elles pas se doubler, au plan interne, par une politique des salaires plus serrée pour ne pas faire supporter à l'étranger seul le poids des mesures correctives?

Il existe des problèmes pour les investissements dans les secteurs économiques soumis aux réglementations de prix (prod. pharmaceutiques).

Le Code des investissements encore en évolution, a un rôle à jouer en ce qui concerne l'atmosphère favorable aux investissements. C'est pourquoi la Suisse a proposé un accord de

protection des investissements bilatéral qui d'ailleurs diverge peu du texte actuel du Code. Pour l'industrie suisse, ces aspects jouent un rôle essentiel. Ainsi les pourparlers présents de la société Nestlé à Lisbonne devront éclaircir le problème de garanties allant un peu plus loin que le Code pour des questions telles que le transfert des bénéfices et dividendes, les réinvestissements, la fixation des prix, qui joueront un rôle dans la décision finale concernant un important projet d'investissement.

Au sein de l'AELE, les récentes décisions permettent au Portugal de prolonger le calendrier du démantèlement douanier jusqu'en 1985 en maintenant le parallélisme par rapport à la C.E. et même de réintroduire des droits de douane déjà libéralisés. Ces mesures doivent encore être approuvées par le Parlement en Suisse (procédure simplifiée). On souhaite ici que ces concessions ne soient pas l'objet d'un cumul avec des mesures restrictives sur les mêmes produits. La Suisse a accordé, en outre, des concessions agricoles conformes aux demandes portugaises. Pour le fonds d'investissement industriel, le délai référendaire se termine le 17 janvier.

M. Pequito souligne que le Portugal doit atténuer son déficit commercial, qui se détériore de plus en plus. Jusqu'en octobre 1976, le déficit (50 millions de contos) équivalait à 40% des exportations annuelles. On s'efforce d'accroître les exportations et diminuer les importations en tenant compte des situations particulières des partenaires étrangers. Ainsi on ne peut accepter telle quelle la demande suisse concernant les fromages et chocolats (d'autres pays sont les principaux fournisseurs) mais on cherche une formule pour tel ou tel produit spécifique.

Il sera nécessaire de liquider le système des licences administratives d'importation qui pourraient avoir réduit de moitié l'importation de montres.

Le Code des investissements est toujours en révision; on tient compte des observations des partenaires étrangers, ainsi du

projet suisse d'accord bilatéral; deux points intéressants: la manière de calculer le pourcentages des rapatriements (12%) et la question de l'arbitrage pourraient aller dans un sens favorable aux investissements étrangers. La question Nestlé est un cas particulier: les produits concernés sont sensibles (prix du lait); la question est plutôt d'ordre politique et il conviendrait d'en parler au Ministre.

Sur le plan de l'assistance technique, M. Pequito se réfère au bon succès des travaux concernant les transports à Lisbonne où l'aide suisse se terminera bientôt. Le projet envisagé pour Porto coûtera moins. Le Portugal ne voudrait pas voir interrompre l'assistance pour Lisbonne que recommande d'ailleurs l'initiateur du projet, le professeur Genton. Deux memoranda remis à la Délégation suisse précisent les programmes techniques envisagés pour les deux villes. Ils constituent la demande officielle pour l'aide au projet de Porto et la requête de poursuivre l'aide à Lisbonne au delà de la date limite (juin 1977).

M. Sommaruga rappelle qu'en 1976 on avait envisagé une aide pour Porto pour prendre la suite du programme concernant Lisbonne.

M. Weitnauer constate qu'il y a une nouvelle demande et que les deux requêtes présentées ce jour seront examinées par les services compétents. Les contacts se poursuivront par l'intermédiaire de l'Ambassade du Portugal.

M. Pequito annonce que les administrations concernées ne retiennent pas le projet suisse concernant les jus de raisin.

Le Portugal estime que les préférences généralisées devraient lui être accordées par la Suisse pour ne pas diminuer la valeur des privilèges qu'il détient du fait de l'AELE.

MM Jolles et Sommaruga déclarent à ce propos qu'il ne faut pas diminuer l'intérêt des préférences pour les pays en voie de développement par une extension automatique. D'ailleurs, le Portugal bénéficie maintenant de concessions suisses qui équivalent à 80 ou 90% des préférences accordées aux pays en voie

de développement.

M. Pequito se réfère aux bourses d'études hôtelières, question réglée directement par l'Ambassade de Suisse et les autorités touristiques. Les résultats sont satisfaisants.

La requête concernant des architectes est abandonnée. Ces stagiaires iront en Norvège.

L'intérêt pour les stages dans le secteur textile est maintenu.

M. Sommaruga rappelle que cette demande portugaise est étudiée au niveau de l'industrie textile suisse.

M. Pequito constate que le projet d'une réunion entre industriels portugais et suisses rencontre encore 2 obstacles: a) manque de définition des limites entre secteur public et privé; b) concurrence entre deux organisations patronales distinctes.

M. Jolles en prend acte en marquant l'intérêt de toutes les mesures qui pourraient améliorer le climat des investissements au Portugal.

M. Caratsch expose le contentieux qui subsiste en liaison avec des intérêts suisses au Portugal.

1. En ce qui concerne entreprises suisses, les événements de 1975 ont eu des contre-coups sensibles au niveau de la gestion. Les rapports entre entreprises suisses et leurs filiales portugaises en ont fortement été affectés. Dans plusieurs cas, ces répercussions mettent en cause dans la conjoncture présente la survie même des entreprises suisses concernées.

2. Importance de ces expériences dans la perspective de la coopération industrielle future.

3. Rappel des discussions de septembre 1975 à la Commission mixte et remise d'un aide-mémoire:

- questions de gestion
- questions relatives aux remboursements de crédits
- assurances
- immeubles: cas Grebler

4. Efforts du Ministère dans certains cas: Rütli et Grebler.

5. Progrès des pourparlers des intéressés dans le cas Nuvest-Torraltà vers une solution: reconnaissance de dette et arrangement ont été concrétisés par un protocole d'accord du 10 janvier des parties; nécessité de l'accord des ministères compétents.

6. Aide indispensable des pouvoirs publics pour amener solution de tous ces cas.

M. Pequito décrit les efforts entrepris dans les différents cas soulevés:

- Nuvest: les pourparlers en cours devraient déboucher sur une solution acceptable par les deux parties (Torraltà/Enatur et Nuvest). Le gouvernement ne refuserait alors pas d'entériner une telle solution.
- Grebler: le MAE s'est déterminé positivement. L'exécution de la décision devrait être facilitée par le nouveau contexte politique (le P.S. contrôle la municipalité de Cascais depuis les récentes élections).
- Jacinto/Rütli: ce cas est en voie de résolution.
- Ruobel: l'affaire est compliquée par la prolongation des délais de gestion ouvrière. Il conviendrait peut-être de désigner une commission d'enquête.
- Teled: La commission des travailleurs élève de sérieuses plaintes à l'égard du propriétaire M. Tempelhof (arriérés de salaires impayés, dettes diverses).

Le gouvernement a décidé de désigner une commission d'enquête pour éclaircir ce cas et proposer une solution.

M. Caratsch estime que la procédure des commissions d'enquête pourrait permettre un progrès, comme cela a été le cas dans l'affaire Jacinto/Rüti. Il convient néanmoins de tenir compte des délais qui se sont déjà écoulés depuis l'éviction des propriétaires et l'échéance des dettes qui sont en cause. Nous devons donc demander avec insistance que de premières mesures soient prises rapidement notamment en ce qui concerne les deux principaux cas, Nuvest et Ruobel/Macobel.

Fin des discussions 10.40 h